

Des poissons-clowns introuvables dans le commerce : pourquoi ?

Catégorie : Eau de mer

Publié par [anemone-clown](#) le 8/1/2007

Une question revient de temps en temps par rapport aux rêves de maintenance de quelques aquariophiles : pourquoi est-ce que je ne trouve pas « ce » poisson-clown dans le commerce ? Les réponses sont aussi variées que surprenantes pour certaines d'entre-elles. L'article initial avec des illustrations est disponible sur Anemone-Clown.fr :

http://www.anemone-clown.fr/poissons_clowns_introuvables.html

Les poissons-clowns que vous ne trouverez pas dans le commerce et pourquoi. *Amphiprion chagosensis* :

ce poisson-clown est initialement endémique de l'archipel de Chagos, en plein milieu de l'Océan Indien uniquement accessible par bateau. Mais cet archipel est une zone militarisée très contrôlée… En effet, des missions militaires volent en direction du Moyen-Orient en décollant de l'île de Diego Garcia située dans l'archipel. Du coup, hormis quelques rares missions scientifiques, l'accès à l'archipel est strictement interdit aux civils. Toutefois, *A. chagosensis* a été récemment observé dans le nord de la Mer Rouge, vers Sharm-el-Sheikh, sous une morphe plus foncée (vraisemblablement à cause de la composition de la nourriture). Affaire à suivre.*Amphiprion chrysogaster* :

ce poisson est vraiment rarement collecté. Endémique de l'île Maurice (mais un peu observé également vers l'île de la Réunion), et comme il y a très peu d'équipements sur l'île Maurice pour une activité aquariophile, il est difficile d'organiser une collecte continue à grande échelle. Du coup, et hormis une amélioration des moyens techniques, ce poisson ne sera pas disponible dans les bacs de vente de votre revendeur habituel.*Amphiprion fuscocaudatus* :

Endémique des Seychelles et du groupe d'îles d'Aldabra, près de la côte Est africaine. Les autorités seychelloises interdisent les prélèvements commerciaux ! Seules les captures à des fins scientifiques sont tolérées. Aldabra, considéré par certains comme les Galápagos de l'Océan Indien, est un emplacement protégé par les Nations Unies (site classé au patrimoine mondial) et est également contrôlé par une fondation aux Seychelles (SIF, Seychelles Islands Foundation). L'atoll est virtuellement hors limites pour les visiteurs à moins de disposer d'une permission spéciale du SIF. Finalement, ce sont deux organisations semi-gouvernementales qui protègent ces sites et empêchent les prélèvements. Du coup, il est impossible de voir un spécimen dans un magasin.

Amphiprion latifasciatus :

ce poisson est exceptionnellement importé, mais sous l'appellation erronée d'*Amphiprion clarkii* en phase sub-adulte… Ceci crée évidemment une confusion au niveau des grossistes. Ces poissons pourraient provenir des îles Comoriennes mais il faudrait plutôt suspecter un arrivage en provenance du Kenya dans ce cas. Il n'existe pas de raison particulière à la non-importation de ce poisson au même titre qu'*Amphiprion allardi* via les collecteurs kenyans qui exportent déjà *A. allardi*. Encore une affaire à suivre… *Amphiprion leucokranos* :

le « clown à bonnet blanc » est trouvable avec de la patience. Ainsi, on arrive à se le procurer en attendant un an ou plus. En fait, le problème réside dans son identification en tant qu'espèce bien séparée et distincte des autres ! Du coup vous pouvez obtenir ce poisson par coup de chance, sans l'avoir demandé, suite à une erreur au niveau des collecteurs ou des grossistes. L'identification, surtout en phase juvénile ou sub-adulte, est un facteur dont il faut tenir compte dans l'obtention d'une

espèce précise. *Amphiprion mccullochi* :

mccullochi n'est pas trouvé à l'île de la Norfolk, comme il est souvent dit, aux mêmes lieux (pourtant si proches) qu'*Amphiprion latezonatus* et avec lequel il est facile de le confondre en phase sub-adulte. On trouve *Amphiprion mccullochi* uniquement autour de l'île de Lord Howe qui est classée au Patrimoine Mondial Naturel des Nations Unies. Considéré comme un lieu d'héritage du monde, on interdit strictement toute exploitation commerciale (et touristique) de cet ensemble d'îlots. Les permis de visites à des fins scientifiques sont seulement délivrés par le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud et de l'île de Lord Howe. *Amphiprion omanensis* :

le sultan d'Oman n'est pas particulièrement enthousiaste à l'idée de voir des personnes, en particulier occidentales, venir dans son pays et exploiter ses animaux… Et, puisque ce poisson est endémique des eaux territoriales du Sultanat d'Oman, il est sage d'oublier la possibilité de l'admirer dans votre aquarium. Les expéditions scientifiques sont tolérées, mais point trop n'en faut, et les collectes ou autres prélèvements d'animaux sont interdits. *Amphiprion thiellei* :

ce poisson nommé en l'honneur de Michael Thielle (et non d'Albert Thiel comme certains le pense) a été décrit par le Dr Warren Burgess. Pour la petite histoire, il est souvent écrit que la description de cette espèce récente a été basée sur deux holotypes obtenus à partir d'un magasin aquariophile. Cette information très répandue dans la littérature « populaire » est incorrecte. En effet, il y avait peut-être environ quinze à vingt spécimens obtenus par M. Thielle et quelques-uns ont été envoyés au Dr. Burgess qui a préservé/maintenu au moins 4 individus. Il faut évaluer ce poisson comme presque impossible à obtenir en raison de son extrême rareté : il n'a été revu (de façon confirmée) qu'une seule autre fois depuis sa découverte et un débat persiste quant à sa classification en tant qu'espèce propre ou hybride… *Amphiprion tricinctus* :

ce poisson est un cas tout à fait particulier ! En effet, ce n'est ni sa rareté, ni des difficultés de collecte qui oppose une fin de non-recevoir lorsqu'on tente d'obtenir des individus. Car si les structures commerciales existent aux Îles Marshall (pas trop pour l'Europe, mais bien développé pour le continent américain) et, ainsi, on pourrait théoriquement obtenir des exemplaires de *tricinctus* mais (car il y a un « mais »...), les spécimens exportés sont systématiquement infestés (et sévèrement !) par un parasite : *Brooklynella hostilis*. (protozoaire cilié avec un nom approprié) qui est une véritable catastrophe très contaminante et létale. Du coup, les collecteurs évite ce poisson comme la peste afin de ne pas propager ce parasite mortel... Il serait évidemment possible de traiter les poissons pêchés pour enrayer (on sait le faire) une quelconque propagation mais le risque est grand même si le prix de ce poisson augmentait en conséquence des surcoûts induits par un traitement spécifique. Comme on peut le constater, les causes de non-importation sont variées entre la politique, la protection, la maladie, la rareté, etc. Pour certaines espèces, la difficulté de reproduction en ferme d'élevage reste un dernier obstacle !